
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2023
Régulièrement convoqué le 02 juin 2023

Le 12 juin 2023 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, M. Laurent CHAUCHEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Julien DECORTE, M. Dorian PLUMEL, Mme Demet YEDILI (arrivée à la 000), M. Corentin CATELLA, M. Jean-Frédéric FABERT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : Mme Ghislaine SAVIN (pouvoir Mme Sylvie VERCHÈRE), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Fabienne MENOVAR), M. Vincent PERROUX (pouvoir M. Éric PHÉLIPPEAU), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Nicolas DELOLY (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. François COUTOS-THEVENOT (pouvoir M. Jean-Frédéric FABERT), M. Laurent MILAZZO (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET),

Absent(e)s ou excusé(e)s : M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Françoise CAPMAL

Secrétaire de Séance : Mme Emeline MEHUKAJ

7.00 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE BIENS IMMOBILIERS CENTRE D'ÉDUCATION CANINE DE MONTÉLIMAR

Madame Emeline MEHUKAJ, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération n°502 du 23 avril 2018, le Conseil municipal de la ville de Montélimar a approuvé les termes d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain adapté aux besoins de l'association « Centre d'Éducation Canine de Montélimar », situé sur la rive gauche du canal d'aménée, au lieu-dit « Les Robinettes », sur la commune de Montélimar, appartenant au domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Cette convention arrivant à échéance, une nouvelle convention de mise à disposition entre la ville de Montélimar et l'association « Centre d'Éducation Canine de Montélimar », d'une durée de cinq (5) ans, doit être établie pour préciser les engagements réciproques entre les parties signataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le projet de convention de mise à disposition de biens immobiliers de l'association « Centre d'Éducation Canine de Montélimar » ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de biens immobilier à intervenir entre la ville de Montélimar et l'association « Centre d'Éducation Canine de Montélimar »,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,
Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 13 juin 2023

Le Maire,
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance
Emeline MEHUKAJ

